

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Lettres et télégrammes adressés et reçus par S. A. S. le Prince à l'occasion des fiançailles de S. A. S. la Duchesse de Valentinois.
Vœux adressés par M. le Consul d'Italie à l'occasion du nouvel an.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un chanoine.
Ordonnance Souveraine accordant une médaille d'honneur.
Arrêté ministériel autorisant un médecin à exercer ses fonctions dans la Principauté.
Arrêté ministériel avançant l'heure légale.

JUSTICE :

Installation d'un magistrat dans ses fonctions.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis d'enquêtes.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur de M. Marcel de Souza-Barros, lieutenant au 163^e d'Infanterie, mort au Champ d'honneur.
Nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur de M. René Dufriche, sous-lieutenant au 7^e bataillon de Chasseurs, mort au Champ d'honneur.
Fête de bienfaisance de la Colonie française.
Tir aux Pigeons de Monaco.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LÀ VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — Faust ; Don Quichotte ; Manon.

Supplément au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 24 décembre 1919 (matin).

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion des fiançailles de S. A. S. la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac, S. A. S. le Prince a adressé et reçu les lettres et télégrammes suivants :

Sa Sainteté le Pape,
Rome.

Je me permets de faire part à Votre Sainteté des fiançailles de ma Petite-Fille la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac. Et j'offre au Saint-Père l'hommage de mon profond respect.

ALBERT, Prince de Monaco.

Son Altesse Sérénissime Albert, Prince de Monaco,
10, avenue du Président-Wilson,
Paris.

Nous avons appris avec une particulière satisfaction la nouvelle des fiançailles de Votre Petite-Fille la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac et, formant les meilleurs vœux pour la prospérité et le bonheur des futurs époux, Nous leur accordons de tout cœur en témoignage de Notre paternelle bienveillance et comme gage des faveurs divines, la Bénédiction Apostolique.

BENEDICTUS PAPA XV.

A Monsieur Raymond Poincaré,
Président de la République Française,
Paris.

Monsieur le Président,

Je suis particulièrement heureux de vous faire connaître les fiançailles de ma Petite-Fille, la Du-

chesse de Valentinois, avec le Comte Pierre de Polignac.

Pour la seconde fois en deux siècles, la France donne à la Principauté de Monaco un membre de ses familles les plus illustres pour perpétuer les liens et les traditions établis entre les deux Pays. Il est certain que tous les Monégasques, si fiers de leur histoire nationale, auront une grande joie de ce fait.

Et moi, Monsieur le Président, je n'oublierai jamais que votre caractère élevé planait un jour sur ces destinées compromises.

Aussi je vous adresse en cette circonstance, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

ALBERT, Prince de Monaco.

A Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,
Paris.

Monseigneur,

Je remercie Votre Altesse Sérénissime d'avoir bien voulu me faire part du prochain mariage de la Duchesse de Valentinois.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je me réjouis d'un événement qui va encore resserrer l'union de la Principauté de Monaco et de la France.

Je forme les vœux les plus sincères pour le bonheur des jeunes fiancés.

Recevez, je vous prie, Monseigneur, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

R. POINCARÉ.

Sa Majesté le Roi Victor Emmanuel,
Rome.

Je suis heureux d'annoncer à Votre Majesté les fiançailles de ma Petite-Fille la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac qui deviendra consort avec la nationalisation monégasque.

De Votre Majesté, le serviteur très affectionné.

ALBERT.

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,
Paris.

C'est avec le plus grand plaisir que j'apprends l'heureuse nouvelle des fiançailles de la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac. En remerciant Votre Altesse de sa très aimable communication, je La prie de vouloir bien agréer les vœux sincères et chaleureux que je forme de tout cœur pour le bonheur des fiancés.

VITTORIO EMANUELE.

Sa Majesté la Reine d'Italie,
Rome.

Je fais part à Votre Majesté des fiançailles de ma Petite-Fille la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac dont l'entrée dans ma Famille me cause une vraie satisfaction.

De Votre Majesté, le serviteur très attaché.

ALBERT.

S. A. S. le Prince Albert 1^{er} de Monaco,
Paris,

En vous priant de croire à la vive part que je

prends à Votre joie de famille, je Vous envoie mes félicitations bien sincères ainsi qu'aux jeunes fiancés.

Affectionnée.

ELENA.

Sa Majesté la Reine Marguerite,
Rome.

Les fiançailles de ma Petite-Fille la Duchesse de Valentinois ont eu lieu hier. Je l'annonce à Votre Majesté, en me souvenant de Sa constante bienveillance pour moi.

Le serviteur respectueux de Votre Majesté.

ALBERT.

S. A. S. le Prince de Monaco,
Paris.

Je remercie vivement Votre Altesse d'avoir pensé à m'associer à Sa joie. J'y prends la part la plus joyeuse et affectueuse en souhaitant à la charmante nouvelle fiancée le plus grand bonheur et en envoyant à vous, Monseigneur, les meilleurs vœux pour l'heureux avenir de Votre Petite-Fille.

MARGHERITA.

Sa Majesté le Roi d'Angleterre,
Londres.

J'annonce à Votre Majesté ainsi qu'à la Reine les fiançailles de ma Petite-Fille la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac qui deviendra consort. J'adresse, en cette circonstance, mes respectueux hommages à Votre Majesté, comme à la Reine.

PRINCE DE MONACO.

Prince of Monaco,
Paris.

The Queen and I warmly congratulate Your Highness on the engagement of your Grand daughter to Comte Pierre de Polignac and we send our best wishes for their happiness.

GEORGE R. I.

Sa Majesté la Reine des Belges,
Bruxelles.

Je t'annonce les fiançailles de ma Petite-Fille Charlotte Duchesse de Valentinois, qui ont eu lieu hier et je te prie d'en faire part à Albert. Je t'envoie mon plus affectueux souvenir.

ALBERT.

Prince de Monaco,
10, avenue du Président-Wilson, Paris.

Je te remercie beaucoup de ton aimable télégramme m'annonçant les fiançailles de ta Petite-Fille pour le bonheur de laquelle Albert et moi formons les vœux les plus sincères. Nous t'envoyons nos bien affectueux souvenirs.

ELISABETH.

Sa Majesté le Roi Alphonse,
Madrid.

J'ai la satisfaction, mon cher Alphonse, de vous

annoncer les fiançailles de Charlotte avec le Comte Pierre de Polignac, qui deviendra consort avec nationalisation monégasque.

Votre fidèle et dévoué,
ALBERT.

Prince de Monaco,
Paris.

Charmé d'apprendre par votre aimable télégramme heureuse nouvelle des fiançailles de Charlotte. Vous envoie mes félicitations sincères et forme vœux fervents pour bonheur votre Petite-Fille.

Votre ami dévoué,
ALFONSO R.

Sa Majesté la Reine Victoria,
Madrid.

J'annonce à Votre Majesté les fiançailles de ma Petite-Fille Charlotte, Duchesse de Valentinois, avec le Comte Pierre de Polignac, et je me dis de Votre Majesté le respectueux serviteur.

PRINCE DE MONACO.

Prince de Monaco,
Paris.

Suis enchantée apprendre nouvelle fiançailles de votre Petite-Fille la Duchesse de Valentinois avec le Comte de Polignac et m'empresse d'adresser à Votre Altesse mes félicitations bien sincères.

VICTORIA EUGENIA.

Sa Majesté la Reine Marie-Christine,
Madrid.

Les fiançailles de ma Petite-Fille Charlotte avec le Comte Pierre de Polignac ont eu lieu hier et j'en fais part avec joie à Votre Majesté dont je suis le très respectueux et affectionné serviteur.

PRINCE DE MONACO.

Prince de Monaco,
Paris.

Enchantée des fiançailles de votre Petite-Fille, je vous félicite et souhaite aux fiancés tout le bonheur possible.

MARIE-CHRISTINE.

Son Altesse Royale l'Infante Isabelle,
Madrid.

Je fais part à Votre Altesse Royale des fiançailles de ma Petite-Fille Charlotte avec le Comte Pierre de Polignac.

Votre serviteur respectueux et dévoué,
PRINCE DE MONACO.

Prince de Monaco,
Paris.

Je remercie Votre Altesse Sérénissime de Son attention et Lui envoie mes félicitations bien sincères ainsi qu'à Votre Petite-Fille, lui souhaitant toutes sortes de bonheurs.

ISABELLE.

Sa Majesté le Roi de Suède,
Stockholm.

J'ai le plaisir de te faire part des fiançailles de ma Petite-Fille la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac et je t'envoie un bon souvenir.

ALBERT, Prince de Monaco.

Prince de Monaco,
Paris.

Avec mille remerciements pour aimable dépêche, je t'envoie mes félicitations sincères.

GUSTAF.

Ministre d'Etat
à Cabinet de S. A. S. le Prince de Monaco,
Paris.

Ai recueilli échos de la joie générale causée par nouvelle fiançailles de S. A. S. la Duchesse de Valentinois. Président et Vice-Président Conseil National et Maire de Monaco m'ont exprimé également sentiment unanime de la population monégasque. Vous serai reconnaissant faire agréer par S. A. S. le Prince Albert et par S. A. S. le Prince Louis les plus vives et respectueuses félicitations membres Gouvernement et de tous les fonctionnaires et exprimer à S. A. S. la Duchesse de Valentinois vœux fervents que formons de tout cœur pour bonheur de Son union.

Prince de Monaco au Ministre d'Etat,
Monaco.

La Duchesse de Valentinois et moi nous recevons avec joie les témoignages d'attachement que nous adressent les fonctionnaires de la Principauté. Nous ne doutons pas que ce nouveau point de départ pour les destinées monégasques procure de grands bienfaits à leur avenir.

Monaco, le 30 janvier 1920.

A Son Altesse Sérénissime
Monseigneur le Prince Albert.

Monseigneur,

Son Excellence M. le Ministre d'Etat m'a fait connaître de la part de Votre Altesse les fiançailles de Madame la Duchesse de Valentinois avec le Comte de Polignac.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien agréer mes respectueux remerciements pour l'aimable attention que Vous avez eue à mon égard, ainsi que tous les vœux que je forme pour le bonheur de Madame la Duchesse de Valentinois.

Veillez me permettre de Vous exprimer la satisfaction que j'ai ressentie en apprenant cette nouvelle si importante pour nous tous.

Le souci que Votre Altesse a toujours eu d'assurer l'avenir de notre pays, nous est un sûr garant du choix qu'Elle a pu faire et qui assure en même temps le bonheur de Madame la Duchesse de Valentinois et les destinées de la Principauté.

Veillez agréer, Monseigneur, les assurances de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

Le Président du Conseil National,
E. MARQUET.

Prince de Monaco
à Monsieur Eugène Marquet,
Président du Conseil National,
Monaco.

La Duchesse de Valentinois et moi nous vous remercions vivement pour les sentiments que vous nous avez exprimés.

C'est avec tous les éléments de ma conscience que j'ai envisagé les conditions du mariage de la Duchesse de Valentinois et je suis convaincu d'y trouver le complément de l'œuvre poursuivie dans le cours entier de mon règne pour le bien de la Principauté.

Directeur des Services Judiciaires
à Cabinet de S. A. S. le Prince de Monaco, Paris.

S'associant à la joie de la Principauté, les Corps Judiciaires expriment leurs souhaits de bonheur pour S. A. S. la Duchesse de Valentinois et prient très respectueusement S. A. S. le Prince d'accepter l'hommage de leurs félicitations.

Aide de Camp Prince de Monaco
à Directeur des Services Judiciaires, Monaco.

Le Prince et la Duchesse de Valentinois remercient sincèrement le Corps Judiciaire de ses félicitations et de ses vœux. Ils se réjouissent de le voir accueillir avec de pareils sentiments le nouvel avenir qui s'ouvre pour la Principauté.

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,
10, Avenue du Président-Wilson, Paris.

Le Maire, les Adjoints et les Membres du Conseil Communal tiennent à exprimer à Votre Altesse leurs respectueuses félicitations à l'occasion des fiançailles de Madame la Duchesse de Valentinois, qui ont été apprises avec très vive satisfaction par toute la population.

REYMOND, Maire.

Prince de Monaco
à M. Reymond, Maire de Monaco, Monaco.

La Duchesse de Valentinois et moi nous sommes très touchés des sentiments que vos concitoyens nous manifestent par votre intermédiaire. Avec cette union nous avons tout d'abord présents dans notre esprit comme dans notre cœur les intérêts de la population monégasque.

Le Consul Général de France à Monaco
à Aide de camp de S. A. S. le Prince de Monaco,
10, avenue du Président-Wilson, à Paris.

J'ai l'agréable mission de prier Son Altesse Sérénissime le Prince Albert de vouloir bien agréer, au nom des Français de Monaco comme au mien, l'expression des sentiments de respectueuse satisfaction que fait éprouver à tous la nouvelle de l'heureux événement de famille qui crée un lien de plus entre la Maison Princièrè et la France. La Colonie française de Monaco est heureuse d'associer à ces félicitations le nom de Son Altesse Sérénissime le Prince Louis.

Aide de camp Prince de Monaco
à Consul Général de France, à Monaco.

Le Prince et la Duchesse de Valentinois sont fort heureux de retrouver aujourd'hui dans le cœur des Français de la Principauté les vieux sentiments qui ont toujours tenu vos compatriotes si près des Monégasques et ils vous remercient de les avoir si bien exprimés.

Aide de Camp Prince de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.

Consul Colonie italienne adressent respectueusement à Son Altesse Sérénissime le Prince leurs félicitations les plus sincères pour heureux événement qui réjouit Famille Princièrè et forment les vœux les plus fervents pour avenir Dynastie.

Consul Italie MAZZINI.

Aide de Camp Prince Monaco
au Consul d'Italie, Monaco.

Le Prince et la Duchesse de Valentinois sont heureux des sentiments que leur exprime la Colonie italienne. Ils comptent bien que les travailleurs, vos compatriotes, trouveront plus douce l'hospitalité de Monaco lorsqu'elle sera influencée par le cœur d'une Femme.

Prince de Monaco,
10, avenue du Président-Wilson, Paris.

Monseigneur,

A l'occasion de l'heureuse nouvelle des fiançailles de Madame la Duchesse de Valentinois, Votre bien-aimée Petite-Fille, le Consul et la Colonie belge de Monaco se permettent de Vous adresser avec leurs respectueuses félicitations l'assurance de leur profond attachement à Votre Personne et à toute la Famille Princièrè.

LE BOUCHER,
Consul de Belgique à Monaco.

Aide de Camp Prince de Monaco.
à M. Le Boucher, Consul de Belgique, Monaco.

Le Prince et la Duchesse de Valentinois remercient les Belges établis à Monaco pour leur gracieuse attention en une circonstance aussi heureuse pour la Principauté.

M. le Consul d'Italie a fait parvenir, à l'occasion de la nouvelle année, les vœux suivants à l'adresse de S. A. S. le Prince :

Monaco, le 1^{er} janvier 1920.

*Aide camp Prince de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

Occasion nouvel an Consul Colonie Italienne avec foi et dévouement inaltérables renouvellent leurs vœux les plus fervents de bonheur pour le Prince, la Famille Princière et la Principauté.

Consul Italie MAZZINI.

Son Altesse Sérénissime a fait répondre à M. le Chevalier Mazzini :

Paris, le 3 janvier 1920.

*Aide de camp Prince de Monaco
à Consul d'Italie, Monaco.*

Le Prince vous fait transmettre ainsi qu'à vos compatriotes l'expression de la sympathie avec laquelle Il reçoit le témoignage d'attachement que vous Lui adressez pour le jour de l'an,

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N^o 2812^{bis}. **ALBERT I^{er}**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Bulles Pontificales en date du 15 mars 1887;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. l'Abbé Emmanuel Cotet, Curé de la Cathédrale, est nommé Chanoine du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Monaco, en remplacement de M^{re} Pierre-Marie Mercier, décédé.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
*Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.*

N^o 2825. **ALBERT I^{er}**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée au brigadier de gendarmerie en retraite Passani, ancien commandant de poste à Beausoleil (Alpes-Maritimes).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trente et un janvier mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
*Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.*

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'Ordonnance Souveraine, en date du 29 mai 1894, et l'Arrêté ministériel du 5 octobre suivant, sur l'exercice des professions de médecin, chirurgien, dentiste, etc.;

Vu la demande présentée, le 22 avril 1919, par M. le Docteur Manuel Alexandre, en vue d'être autorisé à exercer la médecine dans la Principauté;

Vu le diplôme délivré à M. le Docteur Manuel, le 13 avril 1908, par le Collège Royal des Médecins de Londres;

Vu la délibération, en date du 7 février 1920, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. le Docteur Manuel Alexandre est autorisé à exercer la médecine dans la Principauté.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 7 février 1920.

*Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu les Ordonnances Souveraines des 16 mars 1911 et 7 mars 1917;

Vu la délibération, en date du 7 février 1920, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Dans la nuit du 14 au 15 février, à 23 heures, l'heure légale sera avancée de 60 minutes.

ART. 2.

L'heure normale sera rétablie le 25 octobre.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 9 février 1920.

*Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.*

JUSTICE

Samedi matin, à 9 heures, a eu lieu, au Tribunal, l'installation de M. Henry Gard, dans ses fonctions de Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel, en remplacement de M. Marcel de Souza-Barros, mort au Champ d'honneur.

Le nouveau substitut a été installé par M. Bimar, Conseiller à la Cour, entouré de MM. de Villeneuve et de Monseignat.

M. Merveilleux du Vignaux, premier Substitut, occupait le siège du Ministère public.

Après lecture de l'Ordonnance Souveraine du 25 janvier, nommant M. Gard, le nouveau substitut a prêté serment, puis a été installé aux côtés de son collègue, M. Merveilleux du Vignaux.

AVIS & COMMUNIQUÉS

AVIS D'ENQUÊTE

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par MM. Rinaldi et Taramazzo, à l'effet d'être autorisé à établir un atelier pour réparations de voitures automobiles, 17, boulevard de l'Ouest.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 6 février courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cet atelier, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 6 février 1920.

Le Maire : S. REYMOND.

AVIS D'ENQUETE

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Spinel Léandre, à l'effet d'être autorisé à établir un pétrin électrique au sous-sol de la villa Le Palis, rues des Roses.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 9 février courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de ce pétrin électrique sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 9 février 1920.

Le Maire : S. REYMOND.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le *Journal Officiel* de la République Française publie, à la date du 25 janvier 1920, le texte de la promotion, dans l'Ordre de la Légion d'honneur, du Lieutenant Marcel de Souza-Barros, Marquis de Valence, qui occupait avant la guerre les fonctions de Substitut du Procureur Général à la Cour d'Appel de Monaco, et qui, mobilisé au 163^e régiment d'Infanterie, tomba à Tagolsheim (Haute-Alsace), le 19 août 1914, à l'âge de 31 ans :

« LÉGION D'HONNEUR.

« De Souza Barros (Marcel-Raymond-Louis), « matricule 219, lieutenant au 163^e Infanterie : « Officier d'un courage à toute épreuve. Ayant « reçu l'ordre de réoccuper un fortin, s'y est « installé malgré le feu nourri de l'ennemi. « Mortellement frappé au moment où il encourageait ses hommes en leur criant : « Tirez. « En avant ! » « Croix de guerre avec étoile de vermeil. »

La croix de la Légion d'honneur a été décernée en hommage posthume au Sous-Lieutenant René Dufriche, du 7^e bataillon de Chasseurs, ancien chef jardinier du Palais de S. A. S. le Prince, tombé au Champ d'honneur, en Alsace, le 23 janvier 1915, en montant à l'assaut de l'Hartmannsweilerkopf, à la tête de sa section.

Cette distinction était accompagnée de la citation suivante :

« René-Pierre-Alexandre Dufriche, sous-lieutenant au 7^e bataillon de chasseurs, a entraîné « ses chasseurs à l'assaut avec le plus grand « courage. Est tombé mortellement frappé, le 23 « janvier 1915, sur les réseaux de fil de fer ennemis. A été cité à l'ordre de l'Armée. »

Le Comité de bienfaisance de la Colonie française, renouant une heureuse tradition que la guerre avait interrompue, a donné, mardi dernier, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince, une grande fête de charité au profit de sa caisse de secours. La Société des Bains de Mer a prêté, comme d'usage, son généreux concours et mis le théâtre et les salons du Casino à la disposition des organisateurs.

La veille, le bureau du Comité a offert aux officiers du contre-torpilleur « Enseigne-Roux » et « Mangini » venus pour rehausser la fête, un dîner qui a eu lieu à 8 heures à l'Hôtel de Paris sous la présidence de M. le Docteur Brégnat, président du Comité, et de M. Pingaud, Consul Général de France.

Le Comité avait eu la gracieuse pensée de prier S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Président du Conseil National, MM. les Consuls d'Italie et de Belgique, M. le Vice-Consul Britannique, MM. les Maires de Monaco et de Beausoleil et plusieurs notabilités d'honorer cette réunion de leur présence.

Au champagne, M. le Docteur Brégnat prononça le discours suivant, interrompu à chaque instant par des salves d'applaudissements enthousiastes.

Excellence, Messieurs,

Avant de me dérober, bien à contre cœur, au charme de cette réunion où j'ai recueilli tant d'aimables sourires et l'expression de si fidèles amitiés, je tiens à honorer de saluer les représentants de S. A. S. le Prince, de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, de la Belgique, et de m'incliner devant les officiers français dont la vue rappelle à mon cœur ému, qu'à l'amertume des jours sombres que j'ai vécus en 1870, a succédé le rayonnement des jours lumineux qui ont fait épanouir nos plus chères espérances.

Je les remercie d'avoir donné au Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, en répondant à son invitation, un témoignage de sympathie dont il a le droit d'être fier, et à son président, la joie de vivre une des plus belles heures de sa vie.

Messieurs,

Je lève mon verre en l'honneur de S. A. S. le Prince et de la Famille Princière.

En l'honneur du Président de la République Française, image idéale du patriotisme.

Je porte un toast :

A M. le Ministre d'Etat, dont la gravité souriante a conquis tous les cœurs; à M. Jaloustre, dont l'affabilité et la bienveillance ont laissé dans notre Colonie un souvenir qui ne s'effacera pas; au Président du Conseil National, pour qui la France est une seconde patrie; au Maire de Monaco, l'ami des bons et des mauvais jours; au Consul Général de France, fin lettré, orateur disert, qui enveloppe de modestie une très haute valeur; au Consul d'Italie, et aux Italiens frères de race, frères de cœur, amis fidèles; au Consul de la fière et vaillante Angleterre qui a compris l'âme de la France, et s'est liée à elle, librement, généreusement, pour la défense de la Civilisation contre la barbarie; au Consul de notre chère Belgique qui, après avoir tout perdu, fors l'honneur, est entrée vivante dans l'immortalité; à tous les distingués représentants du Corps Consulaire accrédité auprès de Son Altesse Sérénissime; à M. Camille Blanc, dont je suis toujours heureux de proclamer la haute générosité et le grand cœur; au Colonel Roubert, et aux officiers de la Marine, glorieux emblèmes de la France victorieuse; à tous ceux, morts et vivants, qui ont brisé les chaînes de l'Alsace et de la Lorraine, lavé le sol Français de la souillure des envahisseurs, et versé leur sang pour la libération des peuples.

A la France, ma mère bien aimée, vers qui s'envolera, avec mon dernier soupir, la suprême aspiration de mon âme !

Vive la France !

Son Exc. le Ministre d'Etat se lève à son tour, et prononce un discours très applaudi, dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire qu'un résumé.

Un de ses amis, parlementaire de talent doublé d'un homme d'esprit, raconte-t-il, ne pouvait résister au plaisir de lancer un bon mot, même lorsque son esprit s'exerçait au détriment de ses électeurs les plus influents. Comme le Ministre le mettait, un jour, en garde contre les consé-

quences... électorales que pouvait avoir sur sa carrière politique cet irrésistible entraînement, ce député répliqua non sans vivacité : « Garder pour moi un bon mot, mais ce serait de l'égoïsme ! »

Cette anecdote rappelle au Ministre une réponse du même ordre que lui fit l'excellent et sympathique Docteur Brégnat. Alors qu'il louait son altruisme et le félicitait d'un de ces nombreux actes de générosité qu'il est accoutumé de commettre, le Président du Comité de Bienfaisance se récria : « Ce n'est pas par altruisme que je fais le bien, c'est pour mon plaisir. »

« Voilà donc qui est acquis, fait remarquer le Ministre en souriant; de son propre aveu, le Docteur Brégnat n'est qu'un grand égoïste. En se dépensant et en dépensant sans compter pour les autres, il ne poursuit qu'un but : sa satisfaction personnelle. Eh bien, Messieurs, soyez tous égoïstes, à son exemple; ne vous refusez pas le plaisir si complet, si délicat, si pur que l'on éprouve à secourir son prochain. »

M. Le Bourdon parle, ensuite, en termes fort élogieux de l'œuvre du Comité Français de Bienfaisance qui a rempli si largement ses devoirs d'assistance, faisant preuve d'une haute compréhension du principe de la solidarité humaine.

Le Ministre rappelle, à ce propos, les obligations qui incombent à l'Etat et s'étonne que la collectivité ait attendu la fin du XIX^e siècle pour reconnaître ses devoirs à l'égard de l'enfance, des malades et des vieillards. « Ce sera l'honneur, s'écrie-t-il, du Gouvernement Français d'avoir, le premier, mis en application le beau principe de la Fraternité inscrit en lettres d'or dans la Devise Républicaine ! » C'est de ce principe que se sont inspirés, pendant la guerre, les membres du Comité Français de Bienfaisance, qui ont compris que la question sociale est, avant tout, une question morale, et qu'il faut surtout pour la résoudre de la générosité au sens élevé du mot.

Mais peut-être le Comité n'aurait-il pas si complètement réalisé l'œuvre à laquelle il s'est adonné avec tant de cœur, s'il n'avait été secondé par ces admirables Françaises qui ont prodigué, aux blessés et aux malades, avec leur dévouement, la grâce de leur sourire et les trésors d'une bonté sans mesure.

En parlant de dévouement, de grâce et de bonté, un nom qui n'est pas celui d'une Française, — mais pour Qui tous les Français de la Principauté professent la même respectueuse sympathie que les Monégasques, les Italiens, les Anglais, les Belges, les Suisses et tous nos hôtes — un nom vient tout naturellement à l'esprit du Ministre : Celui de Madame la Duchesse de Valentinois, de Qui la nouvelle des fiançailles a été accueillie avec une joie unanime. Il forme, comme tous les assistants, les vœux les plus ardents pour le bonheur de l'Union projetée.

Quand il lève son verre en l'honneur de S. A. S. la Duchesse, de frénétiques applaudissements se font entendre de toutes parts.

M. le Consul Général de France prend ensuite la parole.

Notre gratitude va d'abord — et je suis certain d'interpréter sur ce point votre sentiment unanime — à tous ceux qui reparaissent dans vos rangs après avoir pris part à quatre années d'une lutte dont nul ne dira assez les épreuves. Nous les remercions de mêler aujourd'hui par leur présence comme un parfum d'héroïsme à cette manifestation de charité. Avant qu'avec le temps cet héroïsme même ne devienne un souvenir, notre première pensée doit être de leur adresser un hommage auquel ils s'associeront de leur côté en saluant avec nous l'uniforme, si brillamment représenté dans cette salle, qu'ils ont si longtemps et si glorieusement portés.

M. le Consul Général remercie ensuite les membres du Comité de Bienfaisance qui ont montré un dévouement inlassable pour mener à bien la fête de ce jour.

« S'ils avaient eu besoin d'un stimulant, dit-il, ils l'auraient trouvé dans les magnifiques exemples

que leur a donnés, au cours de la guerre, leur vénéré président, le Docteur Brégnat. »

Il remercie ensuite également la Société des Bains de Mer et son dévoué Président, qui ont si efficacement secondé le Comité dans sa mission; le Gouvernement Princier et la population monégasque à qui nous devons de voir cette fête se dérouler dans une atmosphère de cordialité.

En terminant, M. Pingaud, parlant des fiançailles de S. A. S. la Duchesse de Valentinois, dit qu'aucune nouvelle n'était mieux faite pour toucher les cœurs de ses compatriotes de Monaco.

Ils y voient un nouveau lien créé entre les deux pays, dit l'éminent Consul. Les précédents historiques qu'ils ont entendu citer à cette alliance de famille leur permettent aujourd'hui de confondre leurs espérances avec leurs souvenirs. S'ils se sont habitués enfin, au cours de la guerre, à admirer dans S. A. S. le Prince Louis l'incarnation de l'honneur militaire, Madame la Duchesse de Valentinois est apparue à leurs yeux, par son dévouement au chevet des blessés de la Principauté, comme la personification vivante de la charité. Aucun nom ne pouvait donc être plus opportunément évoqué que le sien, au moment où la Colonie française signale son retour aux conditions normales de la paix, par un grand élan de charité.

C'est en m'inspirant de ces pensées qu'après avoir déposé ce respectueux hommage aux pieds de Madame la Duchesse de Valentinois, je vous invite à lever vos verres à tous ceux dont nous nous considérons comme les obligés :

- à M. le Ministre d'Etat ;
- à M. le Docteur Brégnat ;
- aux membres du Comité ;
- aux représentants de l'armée et de la marine française !

Succédant au Consul Général de France, M. le Chevalier Mazzini rappela, aux applaudissements unanimes de l'assistance, que les liens qui ont toujours uni Français et Italiens se sont encore resserrés et que cette unité infrangible sera un élément des plus importants pour le progrès de l'humanité et de la civilisation. Dans le champ plus restreint de la Principauté cette œuvre d'union et de concorde peut compter sur la sympathie et l'appui de S. A. S. le Prince qui a toujours favorisé et encouragé ce qui a pu unir les Colonies étrangères entre elles et celles-ci avec la population locale, assurant ainsi l'ordre, l'union et le progrès du Pays dont Son Altesse Sérénissime est le Souverain bien aimé.

M. le Consul d'Italie termine par une heureuse allusion aux fiançailles de S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois.

« Un nouveau lien, dit-il, vient d'unir Monaco et la Dynastie Princière à la France... Notre admiration pour la grande et noble Nation française, notre sympathie pour ses enfants vaillants et héroïques font que nous sommes heureux de cet événement, dont nous vous félicitons cordialement. »

Des allocutions applaudies furent également prononcées par M. Audibert, président de l'Union des Intérêts français; M. Doda, président du Comité de bienfaisance de la Colonie Italienne; M. Niéloux au nom de l'association des Poilus français; M. Léon Moutier, président des Mutilés, et le colonel Roubert.

Mardi soir, la fête de bienfaisance s'est déroulée dans le cadre brillant du Casino dont l'atrium avait été somptueusement décoré pour la circonstance.

La représentation théâtrale, dont le bénéfice est réservé à la Caisse de secours du Comité, avait attiré le public le plus nombreux et le plus élégant. On donnait *Faust* de Gounod. L'interprétation de ce chef-d'œuvre, l'un des plus justement admirés de la musique dramatique française, recueillit les applaudissements unanimes de l'aristocratique assistance.

S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Le Bourdon occupaient leur loge, ayant auprès d'eux : M. le Consul Général de France et M^{me} Pingaud ; M. le

Docteur Brégnat, président du Comité de Bienfaisance; le Capitaine de corvette Aubert, commandant le contre-torpilleur *Mangini*, et plusieurs officiers de marine.

Dans la loge de la Municipalité, on remarquait : M. le Maire de Monaco, M^{me} et M^{lles} Reymond; M. le Président du Conseil National; le Colonel et M^{me} Roubert; le Capitaine de corvette Roquebert et plusieurs officiers.

M. et M^{me} Camille Blanc se trouvaient également dans leur loge avec leurs invités.

A l'entrée de la salle de spectacle, de gracieuses jeunes filles et les plus charmantes artistes du Casino distribuaient, au profit de la Caisse de secours, des programmes illustrés dûs au talent de M. Milon de Peillon et contenant une poésie d'inspiration patriotique écrite spécialement pour la circonstance par M. Maurice Léna.

Après le spectacle, un bal, momentanément interrompu par le tirage de la tombola, a prolongé assez avant dans la nuit sa joyeuse animation dans l'atrium et dans les premiers salons.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

84 tireurs ont pris part, mercredi 4 février, au Prix de Bruxelles (handicap). MM. Guastalla et Zambonelli, tuant 8 sur 8, premiers, partagent 7.506 francs. MM. Pitto et Dasséna, 7 sur 8, troisièmes, partagent 1.878 francs.

Vendredi 6 février, 109 tireurs participèrent au Prix de Verdun (série). M. Locatelli, tuant 13 sur 13, premier, gagne 6.206 francs. M. Deloy, 12 sur 13, deuxième, gagne 2.820 francs. M. Cazzola, 10 sur 11, troisième, gagne 1.693 francs. M. Bignon, 9 sur 10, quatrième, gagne 565 francs.

Dans ses audiences des 3 et 5 février 1920, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

M. V.-A., économe à l'hôtel M., né le 29 novembre 1873, à Drap (A.-M.), demeurant à Monte-Carlo. — Introduction de viande en fraude: 16 francs d'amende et confiscation de la viande saisie.

P. P., chauffeur d'automobile, né le 7 mars 1897, à Acqui (Italie), demeurant à Nice. — Infraction à la législation sur les automobiles: 16 francs d'amende.

G. F.-E., chauffeur-mécanicien, né le 18 août 1873, à Nantes (Loire-Inférieure), demeurant à Beausoleil. — Infraction à la législation sur les automobiles: 16 francs d'amende.

M. P.-H., mécanicien, né le 15 avril 1882, à Laon (Aisne), demeurant à Monte-Carlo. — Infraction à la législation sur les automobiles: 100 francs d'amende. Déclaré M. E. P., civilement responsable.

P. J., dit E., maçon, né le 10 mars 1889, à La Turbie (A.-M.), se disant domicilié à Marseille. — Vol et recel: Trois mois de prison et 16 francs d'amende.

G. E.-H., veuve de C. G., débitante de tabacs, née le 22 février 1891, à Olivetta San-Michele (Italie), demeurant à Monaco. — Complicité de spéculation illicite et vente d'allumettes au-dessus du cours: 48 heures de prison et 200 francs d'amende (avec sursis); 5 francs d'amende.

P. G.-H.-A., commerçant, né le 18 mai 1890, à Monaco, y demeurant. — Abus de confiance: Acquitté.

LA VIE ARTISTIQUE.

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Le mardi 3 février, la Saison lyrique du Théâtre de Monte-Carlo s'est ouverte avec *Faust*, opéra de Charles Gounod.

Faust.

Tout a été dit sur le *Faust* de Gounod.

Le monde entier entonna et entonne encore, en l'honneur de cet ouvrage de charme supérieur, l'hosannah des immenses succès. Partout, de l'orient à l'occident, la musique enchantée et parfumée du chantre des nuits

baignées de lune où l'amour s'épanouit dans une félicité céleste, des fiertés galantes, des tendresses éperdues et des langueurs ineffables, a fanatisé et fanatise toujours des milliers d'auditeurs. Les jeunes filles rêvent du jardin de Marguerite, les mélodies de Gounod ragaillardissent les vieillards et tout amoureux qui se respecte n'oserait tomber aux genoux d'une femme sans soupirer, les yeux au ciel, le « laisse-moi contempler ton visage » de *Faust*. C'est un prix fait.

Qu'importe aux admirateurs de *Faust*, et ils sont légion, que l'on vienne chercher à critiquer telle partie de la partition ou seulement faire remarquer que la *Marche des Soldats* avait, jadis, été écrite pour servir de marche du couronnement à un *Yvan le terrible*, commencé par Gounod et d'ailleurs jamais achevé? En quoi cela diminuerait-il la générale satisfaction si l'on se permettait d'insinuer que Gounod emprunta à un opéra-comique de sa façon, enfoui dans l'ombre des cartons, le fameux *chœur des vieillards* ou que la célèbre valse n'est qu'un arrangement extrêmement habile d'une valse allemande connue?

Lorsqu'on aime, on ne discute plus. Or, on chérit *Faust* à l'égal d'une maîtresse adorée. On néglige ses faiblesses pour ne songer qu'à ses exquisités, et, dans l'emportement de la passion, l'on ne se rappelle que les joies, s'échappant en bouffées capiteuses de sa musique sensuellement raffinée, d'une griserie confinant à l'extase.

Ceux qui déplorent qu'au *Faust* de Gounod il manque la profondeur sinistre et mystérieuse, l'ombre où scintille vaguement l'étoile du microcosme, l'accablement du savoir humain en face de l'inconnu, l'ironie diabolique de la négation et la fatigue de l'esprit s'élançant vers la matière, ceux qui proclament que Gounod n'a composé qu'une œuvre de sensation, où tout est sacrifié au plaisir immédiat, où l'impression reste toujours à fleur de peau et y court en troublants frissons; — ceux qui pensent que Berlioz a mis plus de largeur, plus de splendeur décorative, plus de pittoresque, plus de sincérité et d'éloquence dans sa romantique *Damnation de Faust*, illustrée de couleur fantastique; — ceux qui estiment que Schumann, grand lyrique de la passion et de la douleur, dans sa musique d'âme dispensatrice de nobles et pures émotions, a su mettre en plus magnifique valeur la partie philosophique et donner un plus intense relief à la partie mystique de la légende immortalisée par Goethe, tous ces gens là sont libres de professer leurs opinions. Qu'ils aient tort ou raison, l'opéra de Gounod ne s'en porte pas plus mal. Il va son chemin parmi les enthousiasmes déchaînés, moissonnant les lauriers sur les innombrables scènes des univers connus, sans se préoccuper autrement de ce qu'on dit de lui. Il a une telle confiance en l'invincibilité de son charme que rien ne trouble sa quiétude. Car, ne l'oublions pas, son seul charme a tenu tête aux beautés colossales de Wagner. Tandis que du vent de leur épée, les chevaliers *Lohengrin*, *Tannhäuser*, *Tristan* et le héros *Siegfried* jetaient à bas de leur piedestal et *Robert le diable*, et *l'Africaine*, et *la Juive*, et tant et tant d'ouvrages, solidement ancrés dans les préférences des élites et des foules, *Faust*, l'aimable *Faust*, défiant les terribles bourrasques soufflant d'Outre-Rhin, est resté, comme le Veau d'or, toujours debout.

Les brumes orangeuses de l'Allemagne où chevauchent les Walkyries scandinaves, n'ont pu réussir à étouffer la belle clarté française où se jouent et chatoient la grâce et l'esprit.

La musique de notre pays a supporté sans faiblir les assauts réitérés de la musique tudesque. Aussi, au théâtre, ainsi que sur les champs de bataille, pouvons-nous être fiers du génie de notre race.

Est-ce à dire que nous tentons d'établir la moindre comparaison entre le Titan de Bayreuth et l'idéal charmeur Gounod? En aucune façon. Nous signalons le cas merveilleux du *Faust* de Gounod, le jugeant de nature à clore le bec aux gens qui vont clamant que la musique française se meurt, que la musique française est morte — pas davantage.

Nous croyons qu'il est aussi inutile maintenant d'exalter les multiples et indéniables beautés de *Faust* que d'en noter les passages d'une magnificence discutable.

Dans une partition aussi fournie que la partition de *Faust*, chacun choisit un peu ce qui lui plaît, d'autant que celle-ci est une cocagne de mélodies. Et ce n'est pas manquer de respect à la mémoire d'un musicien de la taille de Gounod que d'avancer que l'on préfère le monologue de *Faust* du premier acte, l'invocation de Méphistophélès « ô nuit étends sur eux », le duo du jardin, la sublime rêverie de Marguerite à sa fenêtre, où tous les souffles de la félicité murmurent leur divine cantilène à l'oreille de la jeune fille en émoi, l'épisode de la mort de Valentin, le ballet, le début de la scène de la prison et

ceci et cela, à *l'air des bijoux*, si abominablement souillé de fioritures, à *la rengaine* de Siebel: « Faites-lui mes aveux » et à *la sérénade* de Méphistophélès. C'est uniquement prouver que l'on préfère l'or au plomb vil.

Gounod est, après Berlioz — à la distance qui sépare le talent du génie — une des plus incontestables gloires de l'Ecole française. Ce fut, en son temps, un novateur. Telles pages de *Roméo* et de *Faust* attestent une belle hardiesse. Gounod possède une originalité qui est bien à lui. Il a imprimé à sa musique un cachet si particulier qu'elle se reconnaît entre toutes, grâce à un accent très personnel, à une manière toute spéciale d'exprimer les sentiments tendrement amoureux. Et cela est si évident que, dès ses débuts, en 1851, nous ne savons quel *Sanctus* ou quel *libera me* inspirait à M. Viardot, le mari de l'illustre cantatrice, ces lignes dithyrambiques: « La « musique de M. Gounod ne nous rappelle aucune autre « composition ancienne ou moderne, soit par la forme, « soit par l'harmonie: elle n'est pas nouvelle, si nouveau « veut dire *bizarre* ou *baroque*; elle n'est pas vieille, si « vieux veut dire *sec* et *roide*, s'il suffit d'établir un aride « échafaudage derrière lequel ne s'élève pas une belle « construction; c'est l'œuvre d'un artiste accompli, c'est « la poésie d'un nouveau poète. Que l'impression produite sur l'auditoire ait été grande et réelle, cela ne fait « nul doute; mais c'est de la musique elle-même, non « de l'accueil qu'elle a reçu, que nous présageons pour « M. Gounod une carrière peu commune, car s'il n'y a « pas dans ses œuvres un génie à la fois vrai et neuf, il « nous faut retourner à l'école et réapprendre l'alphabet « de l'art et de la critique. »

Gounod avait le souci maladif de la juste expression; il affectionnait l'effet vocal et aimait la noble et large déclamation. La pureté du style était sa préoccupation dominante. Son tempérament d'artiste épris d'idéal le poussait à produire des œuvres tantôt profanes, tantôt religieuses. M. Saint-Saëns l'a constaté: « Il y a deux « natures dans la personnalité artistique de Gounod: la « nature chrétienne et la nature païenne, l'élève du Séminaire et le pensionnaire de l'Ecole de Rome, l'apôtre « et l'aède. Parfois, les deux natures se superposent, « comme dans *Faust*, donnant à l'œuvre un relief prodigieux... »

Gounod était magnifiquement poète. Aussi, les personnages de ses opéras vivent-ils plus dans l'ivresse du rêve et de l'extase que dans l'humanité...

Si Gounod n'a pas atteint les cimes de la véritable grandeur, c'est que son tempérament le portait vers les souverainetés du charme, car là était son domaine.

Naturellement, on a beaucoup imité Gounod. A une époque, on fit même de si mauvais Gounod que le robuste compositeur de *Sigurd* ne put se retenir d'écrire avec cet esprit qui ne l'abandonnait jamais: « Tout le monde fait « de la musique de Gounod, mais, jusqu'à présent, c'est « encore celle de Gounod que je préfère. »

M. Lucien Muratore domine et magnifie l'interprétation de *Faust*. Ce ténor ne chante pas en ténor qui sacrifie tout au son, mais en artiste. Et c'est un pur régal de l'ouïr. Il se pénètre du caractère du personnage, de la situation, donne à chaque mot sa signification, et sa couleur à chaque note, et cette façon intelligente et fort rare (subordonnée au sens et au mouvement de la pièce) de comprendre et de rendre la musique, dote la phrase d'un relief magistral et fait bénéficier la déclamation d'une magnificence extraordinaire. Ce qui n'empêche nullement M. Muratore de soupirer adorablement la romancede. M. Lucien Muratore est tout bonnement de premier ordre dans *Faust*. On ne peut plus brillamment incarner un personnage.

— On acclama M. Muratore et l'on n'eut point tort.

A côté de cet artiste *di primo cartello*, M. Billot, qui remplaçait non sans talent M. Vanni-Marcou, Cade, M. Ceresole, débutant intéressant, et M^{lle} Edith Polacco, cantatrice à la voix fraîche, souple, de remarquable étendue, et l'aimable et bien charmante M^{lle} Orland et la toujours si consciencieuse et si sûre M^{me} Girard recueillirent leur légitime part de bravos.

Mise en scène fastueuse et curieusement pittoresque. Orchestre et chœurs, comme à l'ordinaire, ne méritant que des éloges.

Faust triompha, à Monte-Carlo, aussi splendidement qu'il triomphe depuis plus de cinquante années, en tous les endroits de la terre.

Don Quichotte.

De toutes les œuvres écrites par Massenet, au déclin de sa vie, la partition de *Don Quichotte* est incontestablement l'une de celles qui contiennent le plus de jeunesse, de charme, de sensibilité, de tendresse, de sensualité raffinée, où la sève, noyée dans les flots de la magnanimité harmonique, court, frémissante, à travers

de délicieux dessins, parmi les finesses et les générosités d'un orchestre aux millionnaires et exquises sonorités. Rappelons-nous que le *Don Quichotte* dont il est ici question n'a qu'un rapport assez vague avec le *Don Quichotte* de qui l'idéale fantaisie s'ébat de façon si triomphante dans l'atmosphère lyrique du livre de l'immortel manchot? Ferons-nous remarquer?... Mais non. L'intrigue, inventée de toutes pièces et prêtant aux personnages des allures et des idées conformes à leur nouveau destin, a fourni à Massenet un très suffisant prétexte pour doter le patrimoine de l'art d'une partition d'un incomparable attrait, fleurie de grâce, toute en chatoyantes caresses, de spirituelle subtilité, de nervosité passionnée et d'émotion intense et délicate. C'est le principal.

Tenons-nous en donc à l'œuvre musicale. Une explosion d'orchestre, un cri, et le rideau se lève sur le tumulte bariolé d'une fête incendiée de soleil. Le peuple rit, des filles jouent de la hanche avec fureur et, de la cohue en liesse, un hymne d'adoration monte vers le balcon écrasé de fleurs où Dulcinée chante une mélodie parfumée de sensibilité, agrémentée de roulades dont elle égrène les notes sur l'allégresse des chœurs. L'orchestre s'empli de solennité narquoise, d'ironie aimable et de mansuétude attristée, et, dans un cortège de sonorités plaisantes, *Don Quichotte*, flanqué de *Sancho*, effectue la plus mirifique des entrées. La foule s'éparpille et *Don Quichotte*, en proie au délire d'amour, adresse à l'élue de son cœur une sérénade de tour galant, d'expression noble et passionnée que l'orchestre accompagne et commente divinement. Suit un air coquettement massenetique. Court « a parte » du héros. Un éclat de rire argentin clot le premier acte.

A l'acte suivant, à noter : l'air bouffe de *Sancho*, d'une belle franchise d'accent comique, et l'invocation de *Don Quichotte* : « géant » superbe d'ampleur et qui fait songer à *Gluck*.

Dans les troisième et quatrième actes, les pages ravissantes se succèdent.

Les deux entr'actes, le sommeil de *Don Quichotte*, de suave sérénité poétique où l'orchestre rêve délicieusement : la prière, déclamée, accompagnée par l'orgue : « Seigneur, reçois mon âme » ; le chœur des brigands ; la mélodie de *Dulcinée* : « Lorsque le temps d'amour a fui », d'une si émouvante mélancolie avec son dessin de hautbois qui l'enserme et l'opresse ; la chanson espagnole de rythme endiablé ; le minuscule trio de touche spirituelle ; le duo, etc. Enfin, le dernier acte. Cet acte de concision extraordinaire dégage une émotion qui étire le cœur et attire les larmes. Avec les moyens les plus simples, Massenet nous remue jusqu'au fond de l'être et il n'est pas possible d'assister à la mort de *Don Quichotte* sans être profondément bouleversé. Jamais Massenet n'a poussé plus loin l'éloquence sobre et mouillée de pleurs que dans cette oraison funèbre d'expression déchirante.

S'il est exact, comme l'assure le poète, qu'il ne faut pas aller voir la rose que l'on a admirée la veille, pareille précaution n'est pas à prendre vis-à-vis de la musique de Massenet, laquelle, plus favorisée que la fleur, conserve, en dépit des années écoulées, sa fraîcheur printanière, la richesse de ses couleurs, l'élégance de ses formes et son entier parfum mélodique.

Nombre de compositeurs tentèrent de muer *Don Quichotte* en personnage lyrique sans réussir à insufler une vie musicale à ce type abstrait et parfait du paladin chimérique, tout auréolé de gloire burlesque, martyr de l'ironie des choses et des gens, chez qui le comique se noie à tous instants dans les larmes.

Massenet a conjuré le mauvais sort qui s'acharnait sur *Don Quichotte* au théâtre. Grâce au maître français, *Don Quichotte* a vaincu toutes les difficultés et triomphé des pires résistances. Et c'est le front ceint de laurier qu'il chevauche, maintenant, sur la route du succès.

La musique a dissipé les préventions, imposé silence aux méchants et, prenant sous sa protection le grand enfant ingénu, endormi son injurieuse misère dans le bercement consolant de ses rythmes enchanteurs...

Le rôle de *Don Quichotte* est ce que l'on peut appeler un rôle heureux, si l'on veut bien considérer que, créé, ici, par l'immense *Chaliapine*, qui dans le genre lyrique, est ce qu'était notre *Mounet-Sully* dans le genre tragique, le voici confié à présent à *M. Vanni-Marcoux*, artiste, certes, de plus petit génie et de moindre taille que *Chaliapine*, mais infiniment talentueux et consommé en l'art de prêter une physiognomie très personnelle aux personnages qu'il interprète. Chez *M. Vanni-Marcoux*, le chanteur n'est pas inférieur au comédien et quelquefois — au tableau de la mort de *Don Quichotte*, par exemple — il en arrive à s'élever à la véritable grandeur. *M. Vanni-Marcoux* est assurément quelqu'un. Et la violente sensation qu'il a produite se traduit, à maintes reprises, par

de nourris et chauds applaudissements partis de tous les coins de la salle.

L'excellent *M. Chalmis*, qu'une longue expérience de la scène et du chant a familiarisé avec toutes les difficultés, s'est tiré tout à fait à son honneur de la lourde tâche qu'il avait assumée en acceptant le rôle de *Sancho*. Il n'est pas à la portée du premier artiste venu de tenir jusqu'au bout, sans faiblir, et à la générale satisfaction, un personnage aussi capital que celui du *famulus* du chevalier à la triste figure.

Mlle *Lucy Arbel*, autrefois choisie par Massenet, pour créer *Dulcinée*, est encore ce qu'elle fut jadis, c'est-à-dire remarquable. *MM. Delmas, Gilly, Stéphane* et les souriantes M^{lles} *Roger et Parys* complètent un ensemble excessivement louable.

La mise en scène vivante, grouillante, fertile en trouvailles, où se sent la main experte de *M. Raoul Gunsbourg*, sert joliment l'œuvre que les merveilleux décors de *M. Visconti* encadrent richement.

L'orchestre et les chœurs se distinguèrent.

Et le public fit à la musique de Massenet un accueil enthousiaste.

Manon.

La semaine passée fut si excellemment bonne pour la musique française que nous serions tenté de la marquer d'un caillou blanc. *Faust, Don Quichotte, Manon*. Peste ! *M. Raoul Gunsbourg* fait bien les choses quand il s'y met.

Nous confessons notre embarras pour parler, aujourd'hui, de la tant délicieuse *Manon*, de Massenet. Que dire d'intéressant ou d'inédit à propos d'une œuvre connue et aimée, qu'on ne cesse de jouer, dont la renommée est universelle et qui a pris, d'autorité, dans les préférences du public et dans le cœur des foules la place privilégiée que la *Mignon* d'*Ambroise Thomas* y occupa si longtemps ?

Cette *Manon* personnelle, élégante et pimpante, où le désir n'étouffe pas ses cris, où les splendeurs séductrices de la mélodie ne gênent pas les manifestations d'une nervosité qui s'empporte volontiers comme une cavale sans frein, où tout est clair, frémissant et exquis, cette *Manon* est considérée à juste titre comme l'œuvre offrant avec le plus d'évidence, en sa formule d'un modernisme aimable et raffiné, la somme de qualités vraiment françaises répondant le mieux aux moyennes exigences des auditeurs de notre temps. Elle est classée par les connaisseurs au premier rang parmi les ouvrages du maître et la majorité des opinions salue en *Manon* la partition la plus représentative de l'art de Massenet, tranchons le mot, son chef-d'œuvre. Ce qui n'interdit pas de penser, entendons-nous bien, que *Werther* ne soit préférable à *Manon*. Cependant, il est hors de discussion que *Manon* est l'ouvrage le plus populaire de Massenet et qu'au salon ainsi qu'à l'atelier ses mélodies font fanatisme.

Quand tout le monde se trouve être d'accord à ce point, il y a de sérieuses chances pour que tout le monde ait raison.

Voilà deux années écoulées nous écrivions : La musique de *Manon* est légère, spirituelle, coquette, fringante, caressante, voluptueuse, enfiévrée, abondante en élans, directe d'impression, d'expression toujours colorée et éloquentes, avec de ravissants détours, et, par dessus tout, séduisante et prenante. Sans cesse on y perçoit

Cette voix du cœur qui seule au cœur arrive.

Elle obsède et enchante.

Par instant, elle a tant de sveltesse dans le charme, de capricieuse et mignonne fantaisie dans l'allure, tant de grâce ailée qu'involontairement, en l'écoutant, on songe à cette peinture de *Pompéi* qui représente un papillon doré conduisant un quadrigé.

Le commencement du premier acte de *Manon* est d'opéra-comique, alors que, dans le tableau de *Saint Sulpice*, l'on se trouve en plein drame lyrique et qu'à l'acte de l'hôtel de *Transylvanie* on est assez loin de l'opéra-comique et du drame lyrique.

Ces tendances d'apparence disparates qui, grâce à la suprême habileté de Massenet, s'équilibrent et se fondent en un tout chatoyant et vivant ; ces éléments considérés comme inconciliables et que le talent du maître-musicien parvint à condenser ; unifier pour le plus vif plaisir du public, cette façon de tour de force accompli en se jouant par le compositeur filleul des fées ne constituent pas la moindre originalité d'une partition où la fécondité marche de pair avec l'inspiration.

Manon contient une telle quantité de pages dignes d'être remarquées et exaltées qu'il est à peu près impossible de se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre. Au reste, parmi des roses magnifiques réunies en bouquet choisit-on celle-ci de préférence à celle-là ? On admire leurs couleurs, on respire leurs petites âmes et l'on jouit

avec une délicate sensualité de la subtilité des aromes qui s'exhalent de leurs pétales en fêtes.

La musique de *Manon*, qu'elle vienne de l'esprit ou du cœur, qu'elle ravisse ou émeuve, est un éblouissant délice.

C'est une sorte de *lied d'amour* varié et développé, tantôt d'une grâce de fleur encore humide de la rosée du printemps, tantôt d'un éclat rugissant et tumultueux où la passion jette son cri frénétique avec la belle insolence de la jeunesse...

En *Des Grieux*, *M. Lucien Muratore* ne se montra pas inférieur à ce qu'il s'était révélé dans *Faust*. Il a très intelligemment saisi et rendu avec un rare talent les divers aspects du personnage essentiellement massenetique. C'est un *Des Grieux* de haute prestance et de grande allure.

Comme comédien, il ne laisse rien à désirer ; comme chanteur, il donne de l'ampleur à la déclamation sans tomber dans l'emphase et il soupire la mélodie sans verser dans la mièvrerie. L'art vocal, ainsi compris et pratiqué, est un art très sain, très élevé et très beau.

Le public, captivé et emballé par l'ardente sincérité et la chaleureuse passion généreusement prodiguées pendant quatre actes par *M. Muratore*, décerna, à plusieurs reprises, à l'incomparable ténor les honneurs de l'ovation.

Après l'air du second acte : « En fermant les yeux » et après le morceau « Ah ! fuyez douce image », ce fut du délire.

Mlle *Lucrezia Bori* est une cantatrice menue, gazouillante et infiniment charmante. Sa voix, de timbre frais, est d'un volume restreint. Mais quelle séduction dans ce filet de voix qui trouve moyen d'escalader les difficultés, de se glisser avec adresse dans les sinuosités qu'a tracées le musicien et de ne point se perdre à travers les écueils de la partition ! Avec quelle autorité et quel sentiment raffiné des nuances elle conduit la phrase musicale et susurre la mélodie !

La *Manon* de Mlle *Lucrezia Bori* est une *Manon* spirituellement, tendrement féminine, d'une grâce fine et élégante. Son succès a été grandissant d'acte en acte.

M. Journet ne fait que paraître ; à peine même a-t-il le temps de chanter un air. Ce court instant suffit à l'excellente basse pour démontrer une fois de plus qu'il n'y a pas de petit rôle pour un véritable artiste.

MM. Crabbé, Delmas, Ceresole, Stephan et M^{lles} *Roger, Parys* et *Durif* apportèrent à l'interprétation de leurs différents rôles l'appui de leur expérience scénique et de leur mérite vocal.

Des ballerines vêtues de soie et de satin dansèrent le ballet du roy et l'orchestre et les chœurs firent de leur mieux — un mieux qui, nous le jurons, n'est pas l'ennemi du bien.

En réalité, tout a marché le mieux du monde. Et, au cours de cette soirée, consacrée à l'adorable chef-d'œuvre du plus adoré des maîtres français, bravos et acclamations se confondirent dans un fracas de tempête.

ANDRÉ CORNEAU.

Étude de M^e *Alexandre EYMIN*,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE SUR LICITATION

Le mercredi dix mars 1920, à dix heures et demie du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté, par devant *M. Maurel*, vice-président dudit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

QUALITÉS. — PROCÉDURE.

Cette vente a lieu :

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} *Antoinette RENAULT*, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, boulevard d'Italie, n° 17, veuve de *M. André-Michel* dit *Adrien GOBIN*, en son vivant inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Monte-Carlo, décédé à Lyon, où il se trouvait momentanément, le vingt-quatre décembre mil neuf cent dix-huit.

Ladite dame assistée de M^e *Alexandre EYMIN*, docteur en droit, notaire à Monaco, en l'étude duquel elle fait élection de domicile.

Contre :

1^o *M. Jean-Antoine-Marcel GOBIN*, industriel, demeurant à Miribel (Ain), Grande Rue, n° 18.

2^e M^{me} Marie BIENNER, sans profession, demeurant à Lyon, rue du Dauphiné, n° 124, veuve de M. André-Henri GOBIN.

Prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale de sa fille mineure Marcelle-Andrée GOBIN, née à Lyon, sur le troisième arrondissement, le quatre avril mil neuf cent treize, de son union avec son défunt mari M. André-Henri Gobin, mort pour la France à Souin (Champagne), le huit octobre mil neuf cent quinze.

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis-Marcel PERRIN, comptable, demeurant à Lyon, rue Bonnaud, n° 20,

Pris en sa qualité de subrogé-tuteur de ladite mineure Marcelle-Andrée Gobin, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du Conseil de famille de ladite mineure, tenue, sous la présidence de M. le Juge de Paix de Villeurbanne (Rhône), le neuf janvier mil neuf cent dix-neuf, enregistrée à Monaco, le onze avril mil neuf cent dix-neuf, folio 100 recto, case 7.

Assistés de M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile.

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement rendu, sur requête, en la Chambre du Conseil, par le Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, le quinze janvier mil neuf cent vingt.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles doit avoir lieu la vente a été dressé par M^e Eymin, notaire soussigné, le six février mil neuf cent vingt et déposé au Greffe Général de la Principauté le sept février même mois.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Premier lot :

Une villa dénommée « Villa Beaulieu », située à Monte-Carlo, quartier des Moulins, boulevard d'Italie, sur lequel elle prend son accès et porte le n° 18, élevée, sur ledit boulevard, d'un étage sur rez-de-chaussée avec deux étages en contre-bas, terrasses plantées d'arbustes au nord et au sud, reliées à l'ouest par un escalier extérieur, le tout occupant une superficie de deux cent dix mètres carrés environ, cadastré sous le n° 174 p. de la section E, confinant : vers le nord, le boulevard d'Italie; vers l'ouest, la villa Ariane appartenant à M. Geneste, de laquelle elle est séparée par un mur mitoyen; vers l'est, la villa Belvédère appartenant à M. Eugène Marquet; et vers le sud, le lot n° 2 ci-après désigné et le chemin desservant ce lot.

Deuxième lot :

Une parcelle de terrain d'une superficie d'environ trois cent sept mètres carrés trente décimètres carrés, située au même lieu, en contre-bas de la villa Beaulieu et de la villa Belvédère, prenant accès, sur le même boulevard d'Italie, par un escalier situé entre les propriétés Medecin et Lorenzi et par un chemin de deux mètres au nord des propriétés Lorenzi et Braquetti, ledit terrain porté au plan cadastral sous les nos 174 p. et 175 p. de la section E, confine : au nord, la villa Beaulieu, premier lot ci-dessus et la villa Belvédère, appartenant à M. Eugène Marquet; à l'est, encore M. Marquet; au sud, le lot n° 3 ci-après et à l'ouest un chemin de deux mètres à créer entre ledit terrain et la propriété Braquetti.

Ensemble le droit, à vingt-cinq minutes par semaine, aux eaux de la source de la Noix appartenant au Domaine de Larvotto.

Troisième lot :

Une parcelle de terrain d'une superficie d'environ deux cent trente mètres carrés, située au même lieu, en contre-bas du lot n° 2, prenant accès par les mêmes voies que ce lot et par la continuation du chemin de deux mètres à créer entre le lot n° 2 et la propriété Braquetti, ledit terrain porté au plan cadastral sous les nos 174 p. et 175 p. de la section E, confine : au nord, le lot n° 2 ci-dessus et, sur partie, le chemin de deux mètres à créer; à l'est, M. Marquet; au sud, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée; et à l'ouest, le lot n° 4 ci-après.

Ensemble le droit, à vingt-cinq minutes par semaine, aux eaux de la source de la Noix appartenant au Domaine de Larvotto.

Quatrième lot :

Une parcelle de terrain d'une superficie de deux cent soixante-quinze mètres carrés, situés même lieu, à l'ouest du lot précédent et en contre-bas de la propriété Braquetti, prenant accès par les mêmes voies que le lot précédent, ledit terrain porté au plan cadastral sous les nos 174 p. et 175 p. de la section E, confinant : au nord, la propriété Braquetti; à l'est, le lot n° trois ci-dessus et, sur partie, le passage à créer; au sud, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée; et à l'ouest, le lot n° 5 ci-après.

Ensemble le droit, à vingt-cinq minutes par semaine, aux eaux de la source de la Noix appartenant au Domaine de Larvotto.

Cinquième lot :

Une parcelle de terrain d'une superficie de cinq cent dix-huit mètres carrés quatre-vingt-huit décimètres carrés environ, située à l'ouest du lot précédent et de la propriété Braquetti, prenant accès sur la partie du chemin de deux mètres faisant immédiatement suite à l'escalier aboutissant au boulevard d'Italie, le dit terrain porté au plan cadastral sous les nos 174 p. et 175 p. de la section E, confine : au nord, le dit chemin de deux mètres; à l'est, la propriété Braquetti et le lot numéro quatre ci-dessus; au sud, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée; et à l'ouest, la propriété Lorenzi.

Ensemble le droit, à trente minutes par semaine, aux eaux de la source de la Noix appartenant au Domaine de Larvotto.

MISES A PRIX :

L'adjudication aura lieu, outre les charges, sur les mises à prix fixées par le jugement ordonnant la vente, savoir :

- 1^o De quatre vingt mille francs pour le premier lot, ci..... 80.000 fr.
- 2^o De douze mille deux cent cinquante francs pour le deuxième lot, ci..... 12.250 fr.
- 3^o De onze mille cinq cents francs pour le troisième lot, ci..... 11.500 fr.
- 4^o De treize mille sept cent cinquante francs pour le quatrième lot, ci..... 13.750 fr.
- 5^o Et de vingt-six mille francs pour le cinquième lot, ci..... 26.000 fr.

ABLOTISSEMENT.

Après les ventes parcellaires, que toutes les enchères aient été ou non couvertes, il sera, conformément aux prescriptions du jugement autorisant la vente, procédé à un ablotissement d'abord pour les cinq lots sur la mise à prix formée par les cinq prix enchéris ou non enchéris réunis, et à défaut d'enchérisseur sur ce premier ablotissement il sera procédé à un ablotissement restreint aux lots numéros un, deux et trois seulement, sur la mise à prix formée par la réunion des prix enchéris ou non enchéris des dits trois lots; faute d'enchérisseur sur l'un ou l'autre de ces deux ablotissements, les adjudications parcellaires ressortiront leur entier effet.

HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire poursuivant la vente, à Monaco, le neuf février mil neuf cent vingt.

Pour extrait,

Signé : ALEX. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le 10 février 1920, f° 27 verso, case 1^{re}. Reçu un franc. Signé : P. MARQUET.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion.)

Suivant 2 actes sous seings privés en date du 18 décembre 1919 et 6 février 1920, M. Frédéric LHERMITE, hôtelier, demeurant à Monaco, rue Florestine, n° 7, a vendu à M. Joseph MELLICA, restaurateur et à M^{lle} Lina BERSANI, commerçante, demeurant actuellement à Monaco, rue Florestine, n° 7;

Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant, exploité à

Monaco, rue Florestine, n° 7, connu sous le nom de « Hôtel Central », comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail, ainsi que les meubles, objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Lhermite, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de l'insertion qui fera suite à la présente, au fonds vendu, où il est fait élection de domicile, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, enregistré, M. Germain FAVRE et M^{me} Colette MALPEAUX, son épouse, ont vendu à M^{me} Marthe GAHON le fonds de commerce de chambres et appartements meublés, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, villa des Hirondelles, rue des Lilas.

Les créanciers des époux Favre, s'il y en a, sont invités à faire opposition sur le prix de vente entre les mains de l'acquéreur, à l'adresse indiquée, dans les délais de la loi, à peine de forclusion.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 29 janvier 1920, M. Jean VALFRE, hôtelier, demeurant à Turin, a acquis de M. Pierre DE ANGELIS, hôtelier, demeurant à Monaco, quartier de Monte-Carlo, rue du Portier, n° 21, le fonds de commerce de pension bourgeoise et chambres meublées, avec tous accessoires y attachés, qu'il possédait et faisait valoir à Monaco, quartier de Monte-Carlo, rue du Portier, n° 21, sous la dénomination de : Hôtel Pension de Berne et Tour Eiffel, dans un immeuble appartenant aux consorts de Plumkett.

Les créanciers de M. de Angelis, vendeur, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 10 février 1920.

Signé : ALEX. EYMIN.

2^e AVIS

M. DEILA Antoine a vendu à M. SODANO Joseph, demeurant rue Bellévue, 10, à Monte-Carlo, une voiture dite « Victoria ».

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

ADJUDICATION sur LICITATION volontaire avec admission des étrangers

Le mercredi 25 février 1920, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e Eymin, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur licitation amiable, en un seul lot, de l'immeuble dit :

Hôtel Windsor

situé à Monaco, quartier de Monte-Carlo, entre le boulevard du Nord et le boulevard Peirera, avec grand jardin et dépendance dite « Villa Eugénie ».

Mise à prix..... 300.000 fr.
Consignation pour enchérir..... 30.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Eymin, notaire à Monaco.

Étude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le vendredi 20 février 1920, à 2 h. et demie de l'après-midi, sur la place Saint-Nicolas, à Monaco-Ville, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers, bonbonnes vides, futailles vides et chantiers, etc.

Au comptant : 5% en sus des enchères.

L'Huissier, G. VIALON.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance de Monaco, en date du 9 janvier 1920.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 27 novembre 1919, enregistré,

Entre la dame **Angèle Nissotti**, sans profession, demeurant à Beausoleil, épouse Cascon,

Et le sieur **Léopold Cascon**, son mari, employé de banque, ayant demeuré à Grasse (Alpes-Maritimes), actuellement sans domicile ni résidence connus,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre Léopold Cascon, faute de comparaître et pour le profit :

« Prononce le divorce d'entre Angèle Nissotti et Léopold Cascon, aux torts et griefs de ce dernier, avec toutes les conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 § 2 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 6 février 1920.

P. le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

Vente Etude G. BLANCHET, notaire à Marmande (Lot-et-Garonne), le lundi 15 mars 1920, à 13 h., en 6 lots, avec faculté de réunion, des DOMAINE et

CHATEAU DE LAUZUN

Cont. 150 hect. env., situés sur les communes de St-Colomb et Lauzun (ar. de Marmande), compr.: 4 Métairies et 1 Forêt. Mise à prix de 35.000 à 55.000 fr.

et le CHATEAU de LAUZUN Renaissance av. Parc de 4 h.

2 Cheminées XVI^e siècle. Porte monumentale XV^e s. S^e des Gardes 200m, Ruines XII^e siècle, Autel romain, Terrasse, etc. Mise à prix : 125.000 francs. S'adr. à M^e Gaston BLANCHET, not. à Marmande.

Etude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

SOCIÉTÉ « AUTO-RIVIERA »

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 15 janvier 1920

Il a été déposé au Greffe Général, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, le 7 février 1920 :

1^o Expédition des statuts de la Société « Auto-Riviera », établis suivant acte reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le 24 octobre 1919 ;

2^o Expédition d'un acte modifiant lesdits statuts, reçu par M^e Le Boucher le 5 janvier 1920 ;

3^o Expédition de l'acte de dépôt de l'état de souscription et de versement reçu par M^e Le Boucher le 24 janvier 1920, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs, dûment certifiée par le fondateur ;

4^o Expédition du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive, dressé par M^e Le Boucher, le 26 janvier 1920.

Signé : L. LE BOUCHER,
Notaire.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PARK-PALACE de Monte Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 25 novembre 1919, n'a pu se tenir par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

La réunion prévue pour le 29 décembre 1919 n'ayant pu avoir lieu, les Actionnaires sont convoqués, conformément à l'article 33 des Statuts, à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **Vendredi 27 février 1920**, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société, Park-Palace, à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du Capital ;
- 2^o Confirmation de cette augmentation ;
- 3^o Régularisation des modifications aux Statuts (Art. 7 des Statuts).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

« Souvenir Africain »

Le *Souvenir Africain* (30, rue Lhomond — Paris, 5^{me}) présidé par M. le Maréchal Foch et M^{me} la Duchesse d'Uzès, douairière, a pour but d'élever à Dakar un sanctuaire, sur les murs duquel seront inscrits les noms de tous les Français morts en Afrique, des Soldats de l'Armée Coloniale et de la Marine tombés pour la France pendant la guerre.

Les membres du Comité demandent à toutes les familles intéressées, aux amis, aux camarades, aux sociétés d'anciens Coloniaux, de fournir à l'Œuvre tous les renseignements nécessaires pour cette inscription.

La Revue du *Souvenir d'Afrique* est adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. — S'adresser au Secrétaire Général, 30, rue Lhomond, Paris, V^{me}.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 29 novembre 1919, n'a pu se tenir par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

La réunion prévue pour le 29 décembre 1919 n'ayant pu avoir lieu, les Actionnaires sont convoqués, conformément à l'article 43 des Statuts, à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **Vendredi 27 février 1920**, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du Capital ;
- 2^o Confirmation de cette augmentation ;
- 3^o Régularisation des modifications aux Statuts (art 5, 6 et 52 des Statuts).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 81829.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 149658.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus. (Renouvellement pour un an à dater du 20 mai 1919.)

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 11 juillet 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 055996 à 056000 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 novembre 1919. Quatorze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 03417, 03428, 20814, 50980, 50981, 50982, 62632, 62633, 70307, 70308, 71946, 124809, 124810 et 124811.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 février 1920. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 11 février 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17903 et 27200.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 mars 1919. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38319, 39386 et 39387.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 102698 à 102701 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mars 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 38171.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5326, 6202, 49317 et 38858.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 897, 5306, 7231, 20697 à 20700, 31118, 38151, 43607, 50640 à 50644.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 avril 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 13456 et une Obligation de la même Société, portant le numéro 120985.

* Mainlevées d'opposition (Suite).

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1919. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 156731 à 156740 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11755 à 11764 inclus, 102732 à 102739 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 45761, 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 mai 1919. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2238, 4836, 16630, 23152, 27687, 35116, 35226, 37545, 54022.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1919. Cinquante Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 21 juin 1919. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1919. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 32117, 36617 et 36090.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juillet 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 102702 à 102707.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 août 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 044853.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 septembre 1919. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 octobre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11267, 29125, 36744, 50720 et 52090.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 décembre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinquième d'Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 52712.

Titres frappés de déchéance.

Néant.